Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le
ID : 031-213101074-20240424-2024_PM_031-AR

Limites d'agglomération
2024/PM/031

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE,
Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal
Vu l'avis du conseil départemental,
Vu l'arrêté municipal du 16 Avril 2024, 2024/PM/027,
Considérant qu'il convient de redéfinir les limites de l'agglomération

ARRETONS

Article 1 : L'arrêté municipal du 16 Avril 2024, 2024/PM/027 concernant les limites d'agglomération est annulé.
Article 2 : Les limites de l'agglomération de **CARBONNE** sur les voies qui la traverse sont fixées conformément au tableau ci-après :

VOIE	Dénomination	Repère Origine	Extrémité
RD 10	Route de Cazères	31+105	
	Route de Marquefave		34+587
RD 62	Route de Longages	-	31+1133
VC 25	Avenue Jallier	N° 93	
RD 626 B	Route de Lafitte	10+795	
	Route de Lacaugne		8080
RD 627	Route de Rieux	42+422	
	Route du Lançon		38+983
CR 19	Chemin des Nauzes	-	720
	Chemin de la Dourdouille	N° 2	
VC 2	Chemin de Laveran	-	714
RD73	Route de Lattrape	20+050	

Article 3 : Il est crée une agglomération portant le nom ; « **Le Lançon – Commune de CARBONNE** » :

D 37 H	Route du Lançon	PR0	1+199
RD37	Route du Lançon	PR0+220	0+670
CR 4	Chemin de Sauné	140 m de part et d'autre du	RD 37 H

Article 4 : Les panneaux de localisation seront installés suivant les points repères.

Article 5 : Ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet
- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Volvestre
- Monsieur le Commandant de Brigade de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de Service Police municipale,

Fait à CARBONNE le 24 Avril 2024

Le Maire
Denis TURREL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.